

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013  
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30  
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h  
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique  
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard  
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIMPLE Nathalie à partir de 12h15  
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël  
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle  
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck  
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Convention particulière pour le financement de la seconde phase d'Aliénor  
système d'exploitation dynamique du trafic sur la rocade bordelaise et ses  
pénétrantes**

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La rocade bordelaise est un nœud important du réseau routier national et joue un rôle essentiel dans les déplacements sur le territoire de l'agglomération bordelaise. Compte tenu de l'importance stratégique de cette infrastructure pour les déplacements métropolitains, La Cub accompagne la mise à deux fois trois voies de la rocade sud et ouest, dans la perspective de la métropole millionnaire et de manière à favoriser une meilleure utilisation de cet axe.

La Cub a également lancé fin 2011, avec ses partenaires, à travers le Grenelle des mobilités, un travail de concertation exemplaire. Il a été initié sur la base du constat de la persistance de la dégradation des conditions de déplacements automobiles dans et vers l'agglomération bordelaise, comme en témoigne tout particulièrement la congestion actuelle de la rocade aux heures de pointe. Il convient de souligner que la rocade est un élément d'un système global des transports sur l'agglomération, à appréhender dans son ensemble.

Les conclusions du Grenelle des mobilités, remises en octobre 2012, proposent, parmi un ensemble de mesures, d'intensifier l'usage des infrastructures existantes et de mieux optimiser leurs capacités, en misant sur une exploitation dynamique innovante : information en temps réel des automobilistes sur les conditions de circulation non seulement sur la rocade, mais également sur les principales radiales.

Cette démarche vise à faciliter les anticipations et l'adaptation des usagers (choix d'itinéraires, horaires) et favoriser le report le plus en amont possible des automobilistes sur les transports en commun.

Ces améliorations peuvent s'accompagner d'un renforcement de la régulation automobile urbaine, réalisée grâce au système centralisé de gestion des cycles de feux (Gertrude), et des contrôles d'accès à la rocade en régulant les flux automobiles urbains en amont depuis les pénétrantes et axes secondaires. Ce système vise également à tenir l'objectif de fluidité en maîtrisant l'augmentation des flux qui pourrait découler de l'accroissement des capacités de la rocade.

## **Première phase du système ALIENOR :**

Une première phase d'ALIENOR, système d'exploitation des voies rapides urbaines de l'agglomération bordelaise, a permis le déploiement d'équipements nécessaires à la gestion du trafic et de la sécurité de la rocade ainsi que des grands axes de transit nationaux et européens au voisinage de la rocade, avec une information en temps réel des conditions de circulation : équipement de 29 panneaux à messages variables, de 100 stations de comptage de trafic, de 54 caméras de vidéosurveillance et de 22 caméras de détection automatique d'incident sur le pont d'Aquitaine, reliés par un réseau de fibres optiques équipant les 45km de rocade et 20 km de pénétrantes.

Cette première phase s'est achevée avec la mise en service du nouveau centre de gestion et d'ingénierie du trafic (CIGT) en décembre 2010.

## **Deuxième phase d'ALIENOR – système d'information dynamique :**

Le Plan de Modernisation des Infrastructures (PDMI 2009 – 2014) mis en œuvre par l'État sur la région Aquitaine, prévoit un investissement de 13 M€ pour déployer une deuxième phase du système ALIENOR (dite « ALIENOR II »). Elle permet d'intégrer des formes plus dynamiques d'information et de régulation du trafic, d'élargir le périmètre du système aux pénétrantes de l'agglomération connectées à la rocade et de promouvoir les services de transports en commun et le covoiturage.

Cette deuxième phase est de nature à répondre aux orientations du Grenelle des mobilités, avec un programme général comprenant les quatre axes d'action suivants:

- **L'information en temps réel sur l'état du trafic sur la rocade à destination des usagers des grands axes des réseaux départementaux et communautaires.**

L'objectif est d'offrir en temps réel les informations les plus pertinentes aux usagers pour susciter des stratégies adaptées de choix de déplacements entre les différents réseaux;

- **La régulation dynamique des vitesses sur l'A63 au sud de Bordeaux et des accès sur la rocade.**

L'objectif est d'optimiser l'écoulement du trafic afin d'utiliser les voies au maximum de leur capacité tout en améliorant les conditions de sécurité; l'opportunité de moduler les vitesses sur la rocade en fonction des niveaux de trafic sera étudiée ; il s'agit également d'assurer une gestion optimisée des flux entrants sur la rocade coordonnée avec le système centralisé de gestion des cycles de feux ;

- **L'information en temps réel des usagers de la rocade et des pénétrantes sur les services de transports en commun et sur le covoiturage.**

L'objectif est de favoriser le transfert modal au profit des transports en commun en mettant en œuvre une information dynamique des usagers de la rocade et des axes en amont de la rocade, sur les services de transports en commun (tramway, bus, trains), notamment aux échangeurs donnant accès à une station de tramway, un parking relais, une gare ou encore à un parking de covoiturage.

• **L'information en temps réel des poids lourds sur les places de stationnement disponibles autour de l'agglomération bordelaise.**

L'objectif est de susciter l'évolution des comportements de chauffeurs de poids lourds pour éviter des stationnements sauvages qui perturbent l'écoulement du trafic, sur la rocade, ses bretelles et la voirie locale, et créent des situations préjudiciables à la sécurité de tous les usagers. Il s'agit également de faciliter l'anticipation du stationnement en amont de l'agglomération pour éviter les passages aux heures de pointe.

**Montant de l'opération et modalités de financement**

Le montant global de l'opération ALIENOR II est estimé à 13 M€ (TTC). Les enveloppes financières prévisionnelles à consacrer à chaque axe d'action sont établies comme suit:

Axe 1: L'information en temps réel sur l'état du trafic sur la rocade à destination des usagers des grands axes des réseaux départementaux et communautaires	4,7 M€
Axe 2: La régulation dynamique des vitesses sur l'A63 au sud de Bordeaux et des accès sur la rocade	4,8 M€
Axe 3: L'information en temps réel des usagers de la rocade et des pénétrantes sur les services de transports en commun et sur le covoiturage	3,0 M€
Axe 4: L'information en temps réel des poids lourds sur les places de stationnement disponibles autour de l'agglomération bordelaise	0,5 M€

Le projet de convention proposé, associe l'Etat, La Cub, le Conseil Général de la Gironde selon le plan de financement Etat (40 % soit 5,2 M€), Communauté urbaine de Bordeaux (40 % soit 5,2 M€), Conseil Général (20 % soit 2,6 M€).

L'État, la Communauté urbaine et le Département pourront décider, dans le cadre des instances de suivi définies dans la convention, de procéder à des ajustements des enveloppes consacrées à chaque axe, dans le respect du montant global de l'opération.

L'échéancier prévisionnel de versement de la participation de La Cub est établi sur la base d'un délai de réalisation estimé par les services de l'Etat à 4 ans de la manière suivante :

2013	2014	2015	2016	Total
400 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €	5 200 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales modifié,  
**VU** la délibération n°2008/0156 sur l'état d'avancement du programme ALIENOR,  
**VU** la délibération n° 2002/0131 sur la convention particulière pour le financement de la première phase du système ALIENOR,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la Communauté urbaine de Bordeaux a intérêt direct dans l'élaboration de cette convention de financement destinée à arrêter les modalités de versement de la participation de La Cub au système d'information dynamique sur les conditions de circulation « ALIENOR Phase II ».

**DECIDE**

**Article 1 :**

De collaborer avec l'État et le Conseil Général pour la deuxième phase du système d'information dynamique ALIENOR afin d'améliorer les conditions de fonctionnement de la rocade de la métropole bordelaise et de ses principaux accès,

**Article 2 :**

De contribuer à hauteur de 5 200 000 €uros pour la réalisation de l'opération mentionnée à l'article 1, et d'inscrire la dépense correspondante aux exercices budgétaires 2013, 2014, 2015 et 2016 (chapitre 204, article 204113, fonction 8160, CRB BB00 Programme VH08), sous réserve de validation dans le prochain PPI.

**Article 3 :**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et ses annexes ci-jointes pour le financement des études et travaux correspondants, ainsi que tous les actes permettant l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. MICHEL HERITIE

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>19 JUILLET 2013</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 19 JUILLET 2013</b></p>
--